

Lettre ouverte aux élus de la métropole de Lyon :

Le festival « Super Demain » doit-il être subventionné et soutenu par la Métropole ?

Le monde super-connecté, vendu par Fréquence Ecole, doit-il être super-financé par des fonds publics ?

Nous sommes des parents, des étudiant-es, des retraité-es, nous sommes des personnes qui travaillent dans l'éducation nationale, la protection sociale, la santé..., nous sommes des personnes qui travaillent la terre, nous sommes des artistes et des créateurs, des personnes précaires ou au chômage... **Notre point commun** : l'engagement dans des associations et collectifs dénonçant depuis plusieurs années l'escalade numérique sur tous les aspects de la vie et qui s'impose à marche forcée, sans bilans ni limites.

Nous observons depuis plusieurs années les effets délétères de cette escalade qui installe une société déshumanisée où les adultes comme les enfants se retrouvent enfermés face à des ordiphones à tout faire.

Nous en constatons concrètement les ravages ici et ailleurs :

Sur le plan de l'enseignement : suppression des manuels scolaires, pérennisation de l'enseignement à distance, utilisation des smartphones en classe selon les règlements intérieurs des établissements, introduction de l'intelligence artificielle dans le cadre du soutien scolaire pour la rentrée 2024...

Sur le plan de la santé : trouble de l'attention, du sommeil et de la vision, addictions et harcèlement par les réseaux sociaux...

Sur le plan écologique et énergétique : le secteur industriel du numérique est énergivore en électricité, en eau et métaux rares au détriment d'une autre partie de la planète (travail des enfants dans les mines en Afrique et dans les usines en Asie, pollution extrême des sols et de l'eau...). La transition numérique n'est pas une transition écologique.

Sur le plan social : accentuation des inégalités, contrôle social accru par la mise en place d'algorithmes dans la protection sociale, fermeture de services publics et baisse des effectifs au profit du numérique, automatisation et ubérisation du travail...

Sur le plan démocratique : multiplication des dispositifs de surveillance et de contrôle, transposition de dispositifs militaires et policiers dans le civil au détriment des libertés individuelles et publiques (reconnaissance faciale, drones...), fabrication de la dépendance et du consentement par la disparition des alternatives au numérique.

C'est pourquoi, nous dénonçons le rôle et le positionnement de l'association Fréquence Ecole qui contribue à faire accepter, sous des aspects ludiques et pédagogiques (ateliers et kits conseils aux parents), un monde dominé par le numérique et ses désastres où les seuls enjeux seraient de rassurer les parents des jeunes utilisateurs, d'en maîtriser les usages et les émotions liées à leur exposition dès l'âge de 3 ans.

Par cette lettre ouverte, nous questionnons les choix et les objectifs de la Métropole, qui justifie ses subventions à Super Demain en voulant : « accompagner les habitants aux usages numériques sur 2 axes : l'éducation par le numérique et l'éducation au numérique, » ; « promouvoir un numérique sobre (limitation des impacts environnementaux), éthique, sécurisé et souverain »¹.

...**Alors que** « l'éducation par le numérique » est désavouée même par le Conseil Supérieur des Programmes de l'Éducation Nationale² et que bon nombre de chercheurs conteste le rôle positif du numérique en termes de santé et d'environnement³,

...**Alors que** nous avons été confrontés aux limites de l'enseignement à distance qui ne peut garantir un enseignement de qualité ni une acquisition des connaissances,

...**Alors que** le numérique sobre est une contradiction dans les termes au regard de son impact écologique grandissant et de sa matérialité bien réelle,

...**Alors que** la promotion d'un numérique éthique, sécurisé et souverain relève du vœu pieux.

Nous interrogeons l'énorme somme accordée à l'association Fréquence Ecole au regard des montants très inférieurs accordés au reste du secteur associatif : subvention conséquente de 390 000 euros sur 3 ans (2021 à 2023), soit 130 000 euros par an attribuée à la seule association Fréquence Ecole ! Ces subventions ont même été multipliées par 5 en 7 ans : 25 000 € en 2016 et 2017, 50 000 € en 2018, 65 000 € en 2019 !⁴

Nous interrogeons l'idéologie véhiculée par Super Demain et soutenue par la Métropole, qui derrière une pseudo-critique et de faux débats sur les supposés « bons » et « mauvais » usages du numérique, fait la super-promotion de la généralisation du super-numérique grâce à une simple « régulation ».

Quel usage sera maîtrisé, à l'heure où Chat GPT fait déjà son entrée expérimentale dans les services publics tels que France Service, France Travail (ex Pôle Emploi) ou encore dans l'éducation nationale pour réduire à terme les effectifs et pour rédiger ou réfléchir à la place des agents, des professeurs ou des élèves ?

L'esprit critique revendiqué par Fréquence Ecole semble incapable de questionner **1.** Si cette société numérisée est oui ou non souhaitable et pourquoi, **2.** Si cette société numérisée est effectivement possible et soutenable au vu de son appétit vorace pour les ressources limitées de notre planète, **3.** Si l'organisation numérique de la société relève de choix démocratiques.

Les prises de position réellement critiques sont systématiquement attaquées comme relevant de la « panique morale » coupant ainsi court à tout débat. Cela permet ainsi de présenter la numérisation de la société comme inéluctable, selon le principe « there is no Alternative », ce qui dépolitise les enjeux et œuvre à son acceptation. On ne peut pas dire que cela soit de la super-éducation !

A l'heure du dépassement des limites planétaires, **Il serait en revanche d'utilité publique d'informer sur le pillage des ressources et sur les pollutions nuisibles au monde vivant induits par le numérique.** Et notamment de relayer la lutte du collectif Stop Micro à Crolles, près de Grenoble, qui alerte sur l'accaparement de l'eau par l'industrie micro-électronique au détriment des populations et paysans locaux.

Il serait d'utilité publique de faire la lumière sur les politiques technologiques imposées aux populations sans consultation : Subventions par millions à l'industrie micro-électronique (projet d'agrandissement de ST Micro mais aussi d'Arkema à Pierre Bénite), déploiement des compteurs communicants (Linky...), course aux nouvelles générations des réseaux mobiles (5G, 6G...), robotisation de la santé et de l'agriculture, expérimentation du portefeuille d'identité numérique téléchargeable sur smartphone.

Il serait également d'utilité publique de dénoncer la collusion industrie du numérique/industrie de l'armement. En effet, comme l'a démontré le salon de l'internet des objets (SIDO) qui s'est tenu à Lyon en septembre 2023, plus de la 1/2 de ses exposants travaillent aussi pour la défense et donc pour l'armée et la guerre.

Le discours de Fréquence Ecole et du festival Super Demain est un écran de fumée qui invisibilise ces questions.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'arrêt des super-subventions allouées à la pseudo-pédagogie de Fréquence Ecole et à l'organisation du festival Super Demain très utile pour vendre le numérique et son monde quoi qu'il en coûte.

Nous appelons également la métropole à inverser la tendance et à amorcer une politique de désescalade numérique.

Coordination Stop 5G Lyon, Collectif Ecran Total Lyon, Coordination Régionale Anti Armements et Militarisme Lyon

¹ Extrait du registre des décisions de la Commission permanente du Grand Lyon, 31 mai 2021

² Voir notamment les chapitres « Les effets du numérique sur les apprentissages ne sont pas mécaniquement bons » ; « Des effets qui peuvent même être négatifs dans certains cas » ; « Des effets encore incertains dans certains domaines » et « Usage du numérique ne veut pas dire élèves motivés » pages 64-67 in « Avis sur la contribution du numérique à la transmission des savoirs et à l'amélioration des pratiques pédagogiques », Conseil Supérieur des Programmes, juin 2022

³ Humanité et numérique, sous la dir. de Mouton Servane, Apogee, 2023,

⁴ Délibération N° CP-2021-0561